

Prison pour les opposants, impunité pour les délinquants



Article rédigé par *Denis Lense*, le 24 juin 2013

Le délit d'opinion dans la France socialiste, ce n'est pas une légende. Il est désormais plus dangereux d'exprimer son opposition politique dans la rue que de s'attaquer aux personnes et aux biens.

Exemples...

ON SE FROTTE encore les yeux, beaucoup croyaient rêver... Mais le fait est bien réel : deux mois de prison ferme ont été infligés avec incarcération immédiate par la Justice à la sauce Taubira à un étudiant de 23 ans qui avait le tort de manifester son opposition à l'étrange loi instituant un faux « mariage pour tous », le « mariage Gay », et de s'être rebiffé, quand on a voulu lui prendre ses empreintes ADN comme à un authentique malfaiteur.

Et ce jeune homme, Nicolas, qui fut un des premiers Veilleurs pacifiques de Paris sous le signe de Gandhi, réside maintenant au pénitencier surpeuplé de Fleury-Mérogis (photo), où l'administration socialiste a su lui trouver une place.

Libérés

Pourtant, comme le rappellent les juristes de l'Institut pour la Justice, depuis la loi pénitentiaire de 2009, lorsqu'on est condamné à une peine de prison ferme inférieure à 2 ans, le principe retenu est « l'aménagement de la peine », qui évite l'emprisonnement, et entraîne souvent une remise en liberté sous contrôle judiciaire ou des mesures de substitution.

Ainsi, dans la cité de banlieue des Tarterêts, en 2011, lors d'un guet-apens, un jeune avait essayé de tuer un policier à coups de marteau sur la tête. Délinquant expérimenté, il avait déjà reçu dix condamnations. Cette fois, il a été condamné à sept mois de prison ferme..., mais il est sorti libre de l'audience !

En cette année 2013 sous le règne de l'Etat-PS, selon l'Institut pour la Justice, le 24 mai 2013, un récidiviste de 21 ans est condamné à huit mois ferme pour l'agression d'un automobiliste dans le but de lui voler sa voiture : il sort libre du tribunal... Le 5 juin, un autre récidiviste écope de six mois ferme pour avoir incendié un bâtiment public : il reste en liberté... Le 12 juin, agression sexuelle contre une fillette de 11 ans dans les Ardennes : seulement une peine avec sursis de 18 mois ! Le 14 juin, un individu qui a violé sa voisine pendant deux mois est condamné plus sévèrement à 18 mois ferme, mais il n'est pas incarcéré dans l'immédiat !

Relaxés

Encore en juin, pour l'attaque du RER D et de ses passagers frappés et dépouillés à Grigny, aucune peine de prison ferme n'a été prononcée, et la majorité des participants de ce joyeux rodéo a été purement et simplement relaxée : le régime de M. Hollande a-t-il peur de ses « banlieues »... ?

Dans la France de 2013, il est plus dangereux d'être pacifiquement un opposant politique ou un résistant spirituel que d'être un agresseur de passants, un tueur de policiers ou un violeur récidiviste. Il est vrai qu'il y a chez nous un "Syndicat de la Magistrature" dont les militants marxisants ont insulté des familles de victimes sur un « mur des cons »... Aux innocents les crachats, aux délinquants les câlins...

Beaucoup de régimes totalitaires ont joué le jeu des délinquants de « droit commun » qu'ils dressaient contre

les opposants politiques et contre les dissidents religieux vite relégués dans les cellules des prisonniers de conscience. On ose encore espérer que le pouvoir de l'Etat-PS raidi sur ses ergots ne s'apprête pas à prendre cette sinistre direction : car elle est sans issue. Du moins sans autre issue que la chute du mur de la haine idéologique et de la honte morale. Alors, ce mur, les ministres socialistes de la Police et de la Justice, M. Valls et Mme Taubira, seraient avisés de ne pas le faire maçonner. La libre circulation des hommes en serait entravée, mais pas celle des idées, et c'est la Vérité qui sauve le monde, et elle l'emportera toujours sur le mensonge et l'iniquité. Tôt ou tard.

D. L.

Billet pour un avenir incertain,
Lundi 24 juin 2013